



Demande urgente de choix de statut

Par **brugeas**, le **29/03/2012 à 11:45**

Bonjour, rnrnnous sommes actuellement en pleine création d'une société, mais nous ne savons pas quel statut prendre. rnrnNous souhaitons ouvrir une société de pâtisseries maison, sans colorants, ni conservateurs, que des produits naturels. rnrnNous bloquons sur le choix du statut, car nous ne disposons que de 200 euros pour le capital. rnrnAuto entrepreneur, SAS, EURL... nous ne savons pas. rnrnNous voudrions un statut qui n'engage en aucuns cas nos biens personnels. rnrnPouvez vous aider à faire notre choix? rnrnDans l'attente d'une réponse, rnrnTrès cordialement, rnrnNadège

Par **edith1034**, le **29/03/2012 à 12:00**

SURTOUT PAS AUTO ENTREPRENEURrnrnavec les frais de fabrication de produits et les charges fixes vous ne vous en sortirez pas surtout que ce statut met en danger vos biensrnrnpour tout savoir sur le statut d'autoentrepreneurrnrn<http://www.fbIs.net/autoentrepreneur.htm>rnrnessayez la SAS qui est une sorte de SA souple sans les contraintes matinée de sarlrnrnpour tout savoir sur la sas rnrn<http://www.fbIs.net/sasinfo.htm>rnrnou plus classique la sarlrnrnpour tout savoir sur la sarlrnrn<http://www.fbIs.net/SARLINFO.htm>